



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Note de conjoncture

4^e trimestre 2025



Auvergne-Rhône-Alpes

Note de conjoncture régionale *4^e trimestre 2025*

Réalisée par la DREETS en partenariat avec la
DRFiP et les Urssaf de la région Auvergne-
Rhône-Alpes

En Bref

En cumul sur l'ensemble de l'année 2025, le chiffre d'affaires des entreprises de la région est en baisse de 1,1 % par rapport à 2024 (contre +1,3 % au niveau national). L'investissement diminue également (-4,8 % ; -3 % au niveau national). Les créations d'entreprises sont en recul de 3,4 %. Les défaillances d'entreprises augmentent nettement (+ 3,8% sur un an dans la région, +3,5 % au niveau national). Les taux de restes à recouvrer des cotisations sociales des employeurs de la région diminuent de 0,2 point. Après plusieurs années de baisse continue, les autorisations de construire des logements neufs poursuivent leur hausse entamée au trimestre précédent (+21,5 %), tout comme les mises en chantier (+0,8 %).

L'emploi salarié est en recul de 0,1 point au 4^e trimestre. L'emploi intérimaire poursuit sa hausse (+1 %). Le taux de chômage augmente de 0,2 point pour atteindre 6,8 %. Le nombre d'inscrits à France Travail en catégorie A, B et C enregistre une hausse de 1,3 % entre le 3^e trimestre et 4^e trimestre 2025. La part des inscrits de longue durée (depuis 1 an ou plus) augmente de 1,2 point sur un an. En cumul entre janvier et décembre 2025, on observe une baisse de 43 % du nombre de ruptures de contrats de travail annoncées dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) sur un an, mais le recours aux autres dispositifs de licenciements économiques collectifs est en augmentation.

Le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) est en hausse de 0,9 % sur un an, alors que celui des allocataires de la prime d'activité diminue de 2,2 %.

Les principaux indicateurs :

Chiffre d'affaires : (données cumulées entre janvier et décembre 2025)	↘	- 1,1 % sur un an
Créations d'entreprises : (T4 2025)	↘	- 3,4 % sur un trimestre
Emploi salarié : (T4 2025)	↘	-0,1 point sur un trimestre
Intérim : (T4 2025)	↗	+ 1 % sur un trimestre
DPAE : (T1 2025 – série suspendue)	↗	+ 4,1 % sur un an
Taux de chômage : (T4 2025)	↗	+ 0,2 point sur un trimestre
Inscrits à France Travail en catégories A, B, C : (T4 2025)	↗	+ 1,3 % sur un trimestre
Revenu de solidarité active (RSA) : (Décembre 2025)	↗	+ 0,9 % sur un an
Prime d'activité : (Décembre 2025)	↘	- 2,2 % sur un an

Table des matières

Économie

<i>Pib régional.....</i>	<i>4</i>
<i>Chiffre d'affaires et investissement des entreprises.....</i>	<i>5</i>
<i>Taux de restes à recouvrer.....</i>	<i>5</i>
<i>Créations et défaillances d'entreprises.....</i>	<i>6</i>
<i>Importations et exportations.....</i>	<i>7</i>
<i>Conjoncture hôtelière.....</i>	<i>8</i>
<i>Conjoncture immobilière.....</i>	<i>9</i>

Emploi et chômage

<i>Emploi salarié (dont intérim).....</i>	<i>10</i>
<i>Déclarations préalables à l'embauche.....</i>	<i>12</i>
<i>Activité partielle.....</i>	<i>12</i>
<i>Ruptures collectives de contrats de travail (PSE, RCC, LICEC).....</i>	<i>13</i>
<i>Ruptures conventionnelles individuelles.....</i>	<i>16</i>
<i>Taux de chômage.....</i>	<i>16</i>
<i>Inscrits à France Travail</i>	<i>17</i>

Prestations sociales

<i>Bénéficiaires des prestations de solidarité.....</i>	<i>22</i>
---	-----------

Économie

Le Pib régional

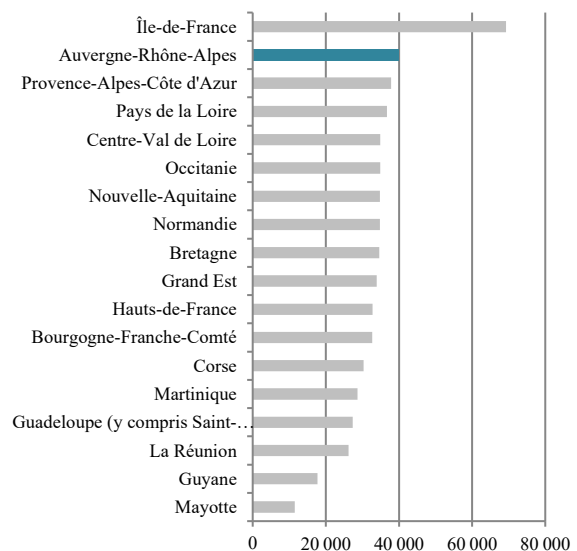
Champ : France (y compris Saint-Martin).

Source : Insee, Produits intérieurs bruts régionaux et valeurs ajoutées régionales (données 2023 provisoires et 2022 semi-définitives), Recensement de la population, Estimations d'emploi.

Année : 2023

Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région de France en termes de niveau du PIB (328 611 millions d'euros en 2023), et de PIB par habitant (40 017 euros), derrière la région Ile-de-France (69 288 euros).

Pib par habitant



Baisse du chiffre d'affaires et de l'investissement des entreprises privées de la région

En cumul sur l'ensemble de l'année 2025, le **chiffre d'affaires** des entreprises privées de la région a atteint près de 572 000 millions d'euros. Il baisse de 1,1 % sur un an (contre +1,3 % au niveau national).

Sur un an, le chiffre d'affaires enregistre une hausse dans les transports et entreposages (+1,2 %), dans l'hébergement et restauration (+4,4 %) et dans le commerce (+0,3 % ; +1,1 % au niveau national). En revanche, il recule dans les autres secteurs :

-2,8 % dans l'industrie (-0,1 % au niveau national) et -2,4 % dans la construction (-2,3 % au niveau national).

L'**investissement** des entreprises privées recule de 4,8 % dans la région sur un an (-3 % au niveau national).

Chiffre d'affaires et investissement des entreprises privées

	Montant 2024 (en M€)	Montant 2025 (en M€)	Evolution annuelle
Chiffre d'affaires :			
Total Auvergne Rhône-Alpes	578 557	571 918	-1,1%
Dont : Industrie manufacturière	139 150	135 306	-2,8%
Construction	51 536	50 312	-2,4%
Commerce	179 924	180 394	0,3%
Activités financières	33 970	29 533	-13,1%
Transports et entreposages	26 051	26 372	1,2%
Hébergement et restauration	14 589	15 237	4,4%
Total France	6 773 077	6 864 095	1,3%
Investissement :			
Auvergne-Rhône-Alpes	4 439	4 225	-4,8%
France	54 812	53 185	-3,0%

Source : DGFIP

Données cumulées du 1^{er} janvier au 31 décembre

Les indicateurs de chiffre d'affaires et d'investissement (TVA déductible sur les immobilisations) correspondent aux données figurant sur les déclarations de TVA déposées par les acteurs économiques de la région et portent sur la période d'activité des entreprises et non plus sur la date de déclaration auprès de l'administration fiscale.

Baisse du taux de restes à recouvrer sur un an

Fin décembre 2025, le taux de restes à recouvrer [voir encadré] des entreprises soumises au versement de cotisations sociales atteint 7,4 %. C'est pour les travailleurs indépendants classiques hors auto-entrepreneurs que le taux de RAR est le plus élevé (9,9 %).

Le taux de RAR sur l'ensemble du champ baisse de 0,2 point sur un an. Il est stable pour les entreprises privées. Il baisse de 0,5 point pour les travailleurs indépendants. Il augmente de 2,2 points pour les employeurs publics et de 0,3 point pour les particuliers employeurs Urssaf.

Taux de restes à recouvrer en nombre

	Taux de RAR	Évol. 2025/2024
Employeurs Privés	7,7%	0,0 pt
Travailleurs Indépendants	8,0%	-0,5 pt
TI classiques hors AE	9,9%	-0,9 pt
Auto-entrepreneurs	5,9%	0,1 pt
Autres catégories	4,8%	0,3 pt
Employeurs Publics	10,5%	2,2 pt
Particuliers employeurs Urssaf	0,6%	0,3 pt
Frontaliers suisses	6,7%	0,7 pt
Autres*	5,6%	-0,3 pt
Total	7,4%	-0,2 pt

* Artistes-Auteurs, Laboratoires, Assurés Personnels...

Champ : données arrêtées au 31 décembre 2025

Source : Urssaf

Les données de l'Urssaf

Le taux de RAR au titre de l'exercice d'exigibilité est le rapport entre le nombre de cotisants qui présentent un impayé et le nombre total de cotisants devant des cotisations aux organismes de recouvrement.

Baisse des créations d'entreprises sur le trimestre, hausse sur un an

Au 4^e trimestre 2025, les créations d'entreprises en Auvergne-Rhône-Alpes sont en baisse (-3,4 % sur un trimestre, -0,3 % au niveau national). Dans la région, on en dénombre environ 34 650. Elles sont en baisse tant pour les micro-entreprises (-1,2 %) que pour les entreprises ne relevant pas de ce régime (-4,4 %).

Sur un trimestre, les créations d'entreprises sont en baisse dans tous les secteurs : -9,1 % dans l'industrie, -2,2 % dans la construction, -5,9 % dans le regroupement des activités « commerce, transports, hébergement et restauration » et -1,7 % dans les services.

Sur un an, les créations d'entreprises sont en hausse de 9,2 % dans la région (+8,6 % au niveau national).

Nombre et évolution des créations d'entreprises

	Nombre de créations			Variation	
	4 ^e me Trim. 2024	3 ^e me Trim. 2024	4 ^e me Trim. 2025	Trim.	Annuelle
Total régional	31 731	35 852	34 649	-3,4%	9,2%
hors micro-entrepreneurs	11 112	11 983	11 836	-1,2%	6,5%
micro-entrepreneurs	20 619	23 869	22 813	-4,4%	10,6%
Total France	277 889	302 649	301 734	-0,3%	8,6%
hors micro-entrepreneurs	98 800	103 502	105 363	1,8%	6,6%
micro-entrepreneurs	179 089	199 147	196 371	-1,4%	9,6%

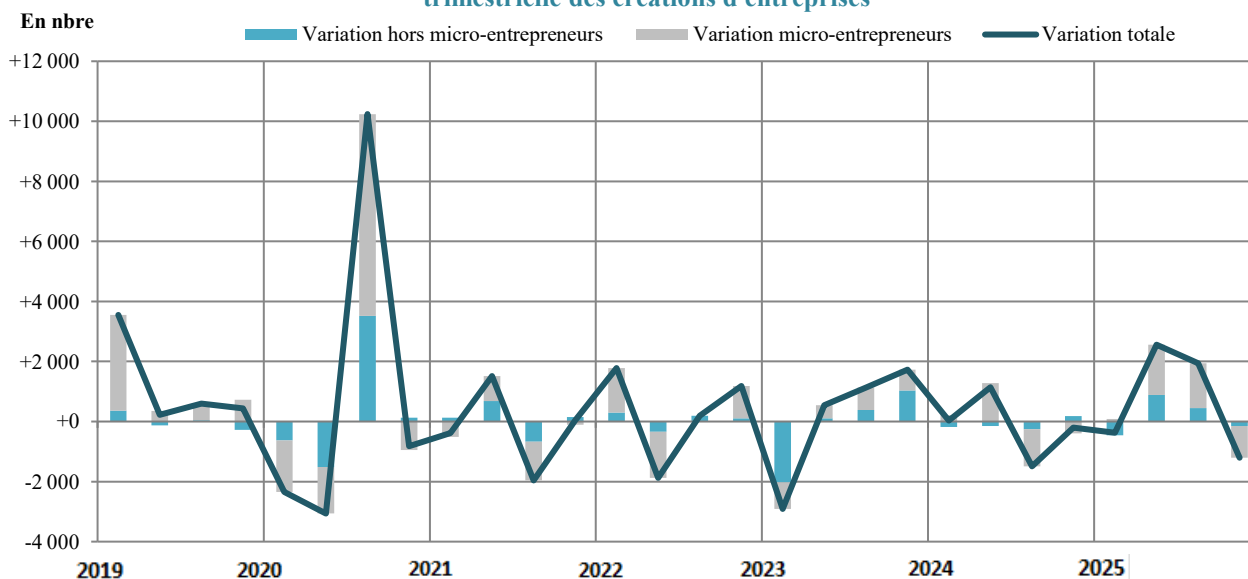
Source : Insee, SIDE (Système d'information sur la démographie des entreprises) – Méthode 2022

Champ : activités marchandes hors agriculture
Données trimestrielles CVS

Le nombre de **défaillances d'entreprises** augmente fortement : la région en a enregistré environ 8 150 entre janvier et décembre 2025, soit une hausse de 3,8 % sur un an (+ 3,5 % au niveau national).

Les statistiques des défaillances d'entreprises sont issues du bulletin officiel d'annonces civiles et commerciales (Bodacc) qui publie tous les mois les jugements prononçant l'ouverture de redressement judiciaire.

Contribution hors micro-entrepreneurs et des micro-entrepreneurs à la variation trimestrielle des créations d'entreprises



Source : Insee, SIDE (Système d'information sur la démographie des entreprises) – Méthode 2022

Champ : activités marchandes hors agriculture

Données trimestrielles CVS

Baisse des exportations et hausse des importations sur un an

Au 4^e trimestre 2025, le montant des **exportations** atteint 17,8 milliards d'euros, soit une baisse de 2,9 % par rapport au 4^e trimestre 2024. Dans le même temps, le montant des **importations** atteint 19,3 milliards d'euros. Elles augmentent de 1,4 % sur un an.

La part des exportations dans le chiffre d'affaires des entreprises de la région, indicateur fourni par la **DGFiP**, est de 11,4 % en cumul sur l'ensemble de l'année 2025 (-0,4 point sur un an). Elle est de 10,2 % au niveau national.

Montant trimestriel des exportations et importations (milliards d'€)



Source : Douanes françaises

Données brutes trimestrielles en milliards d'euros

Note : ces informations sont à prendre avec précaution car les échanges commerciaux attribués à une région peuvent présenter des différences avec leur économie réelle.

Hausse de l'activité hôtelière sur un an

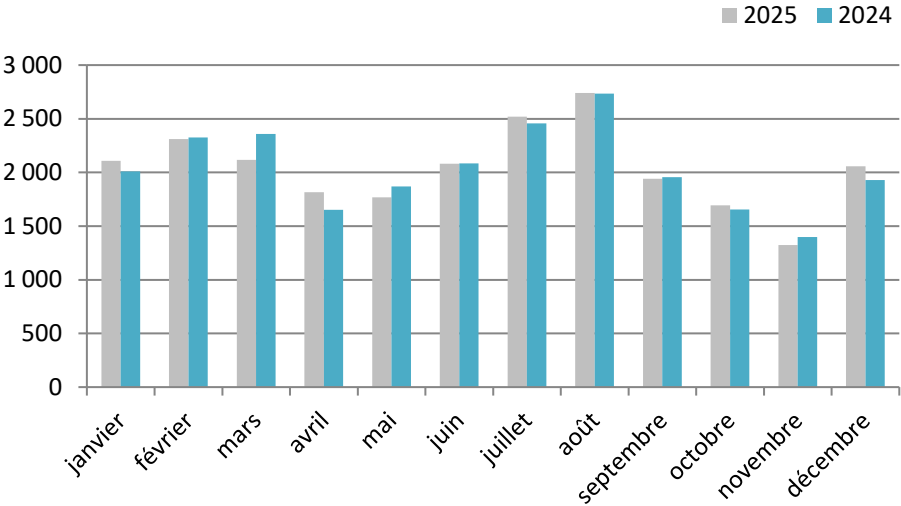
Au **4^e trimestre 2025**, environ 5,1 millions de nuitées ont été enregistrées en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une hausse de 1,8 % sur un an (+2,1 % au niveau national).

Nombre de nuitées trimestrielles (en milliers) et évolution annuelle

	T4 2024	T1 2025	T2 2025	T3 2025	T4 2025
Nombre de nuitées en milliers					
Auvergne-Rhône-Alpes	4 984	6 533	5 667	7 203	5 073
France	47 751	42 072	60 224	69 159	48 744
Evolution annuelle					
Auvergne-Rhône-Alpes	2,2%	-2,4%	1,1%	0,8%	1,8%
France	2,4%	-2,2%	5,1%	4,2%	2,1%

Source : Insee ; DGE ; partenaires régionaux

Nuitées dans l'hôtellerie (en milliers)



Source : Insee ; DGE ; partenaires régionaux

Hausse des autorisations de logements neufs et des mises en chantier

En **cumul entre début janvier et fin septembre 2025**, 52 190 logements ont été autorisés à la construction, soit une **hausse de 21,5 %** par rapport à 2024 (+15,6 % au niveau national).

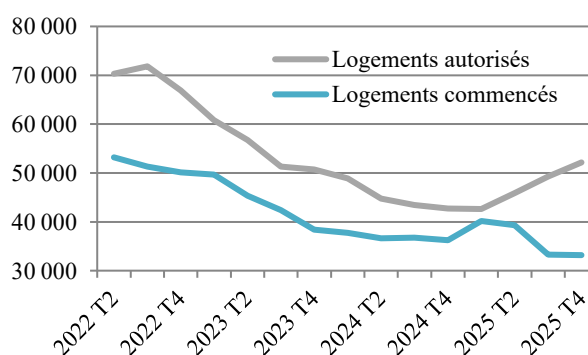
Les autorisations de logements augmentent dans l'Allier (+72,9%), dans la Drôme (+46,5 %), en Isère (+24,9 %), dans le Puy-de-Dôme (+49,6 %), dans le Rhône (+45,8 %), en Savoie (+18,3 %) et en Haute-Savoie (+46,4 %). Elles reculent dans l'Ain (-17,9 %), en Ardèche (-15,1 %), dans le Cantal (-5,3 %), dans la Loire (-33,7 %), et en Haute-Loire (-7,6 %).

Sur la même période, 33 180 **logements ont été mis en chantier**, soit une **hausse de 0,8 % sur un an** (+7,1 % au niveau national) en raison de l'augmentation des mises en chantier de logements individuels groupés et des logements collectifs. En effet, les logements individuels purs reculent de 0,5 %. L'augmentation au niveau régional est due à sept départements : l'Ain (+13,1 %), l'Allier (+13,1 %), l'Ardèche (+6,7 %), la Loire (+30,8 %), la Haute-Loire (+6,8 %), la Savoie (+2,2 %) et la Haute-Savoie (+13 %).

Concernant **les locaux neufs**, les **autorisations de construire** représentent plus de 4,1 millions de m² entre début janvier et fin décembre 2025, soit une baisse de 9,3 % par rapport à l'année précédente.

Le nombre de locaux commencés diminue également sur un an (-9,1 %). Il atteint 2,5 millions de m² sur la période.

La construction de logements neufs

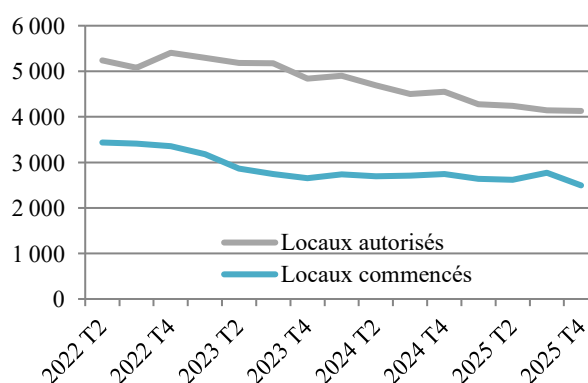


Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes

Nombre de logements, estimation en date réelle

La construction de locaux neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes

En milliers de m², estimation en date de prise en compte

Emploi et chômage

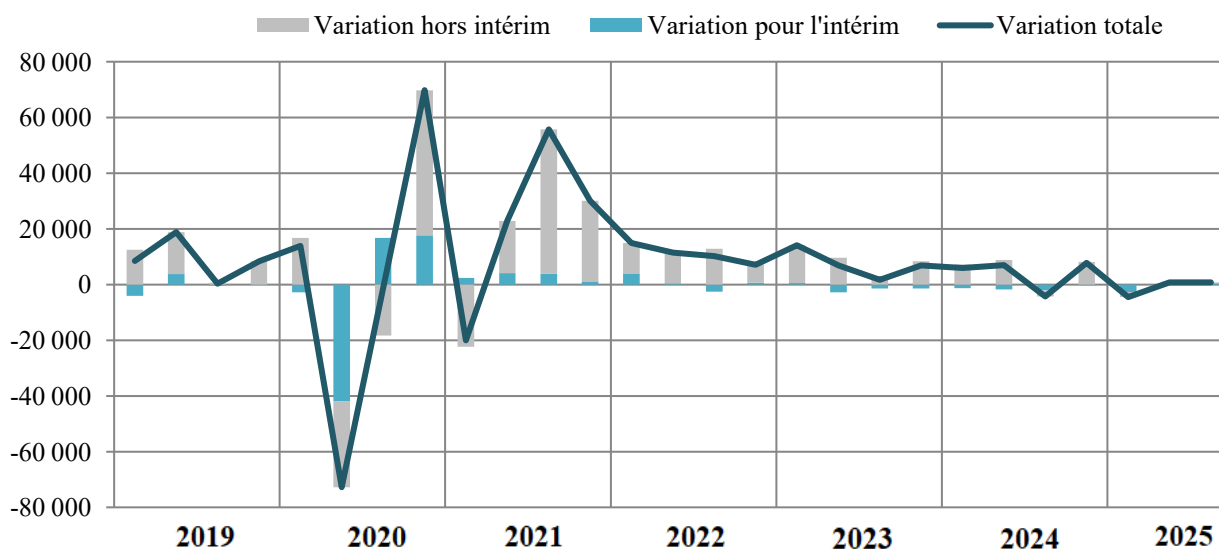
Légère baisse de l'emploi salarié au 4^e trimestre 2025

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'**emploi salarié** est en légère baisse **au 4^e trimestre 2025**. Il diminue de 0,1 % au niveau régional (-2 400 unités, contre - 40 100 unités au niveau national hors Mayotte). La région comptabilise 3 266 400 salariés. L'emploi salarié hors intérim diminue de 3 400 emplois. L'emploi intérimaire poursuit sa hausse (+ 1 %).

L'emploi salarié dans le privé est relativement stable (-420 emplois), alors que l'on dénombre 2 000 emplois de moins dans le secteur public (- 0,3 %).

Sur un an, l'emploi salarié dans la région est stable (-1 000 emplois). Il baisse de 0,2 point au niveau national hors Mayotte). L'emploi intérimaire augmente de 1,7 %.

Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi salarié



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acof-Urssaf, Dares, Insee

Note de lecture : Au 4^e trimestre 2025, l'emploi salarié total est en baisse d'environ 2 400 unités : - 3 400 emplois hors intérim, +1 000 emplois intérimaires.

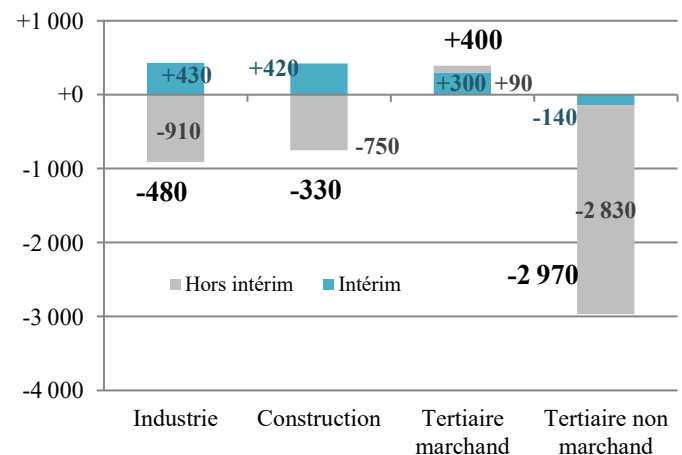
Au **4^e trimestre 2025**, l'emploi salarié dans l'**industrie** diminue légèrement (- 480 emplois). Sur un an, il est stable.

Les effectifs salariés dans la **construction** baissent par rapport au trimestre précédent et sur un an (respectivement -0,2 % et -1,2 %).

Le secteur **tertiaire non marchand** est également en baisse, avec près de 3 000 emplois en moins (- 0,3 %). Sur un an, les effectifs augmentent toutefois de 0,1 %.

L'emploi salarié est stable dans le **tertiaire marchand** sur un trimestre (400 emplois en plus) et sur un an.

Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi (en nombre)



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee
Données CVS

Emploi salarié par secteur d'activité (avec intérim réaffecté au secteur d'activité utilisateur), intérim/hors intérim, privé/public ; Données CVS

	2024 T4	2025 T3	2025 T4	évolution trim.	évolution annuelle	Taux de recours à l'intérim
Agriculture	27 100	27 000	28 000	3,7%	3,3%	1,2%
Industrie	548 100	548 500	548 100	-0,1%	0,0%	6,9%
Construction	213 000	210 800	210 500	-0,2%	-1,2%	8,3%
Tertiaire marchand	1 481 200	1 480 000	1 480 400	0,0%	0,0%	2,9%
Tertiaire non marchand	998 000	1 002 400	999 400	-0,3%	0,1%	0,6%
Total régional	3 267 400	3 268 800	3 266 400	-0,1%	0,0%	3,2%
Dont : Intérim	101 200	101 900	102 900	1,0%	1,7%	
Dont : Hors intérim	3 166 200	3 166 900	3 163 500	-0,1%	-0,1%	
Dont : Secteur privé	2 588 200	2 585 700	2 585 200	0,0%	-0,1%	
Dont : Secteur public	679 100	683 100	681 100	-0,3%	0,3%	
Total France (Hors Mayotte)	27 118 300	27 112 500	27 072 500	-0,1%	-0,2%	3,1%

Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee

* Taux de recours à l'intérim = part des effectifs intérimaires dans l'effectif salarié total (y compris intérim)

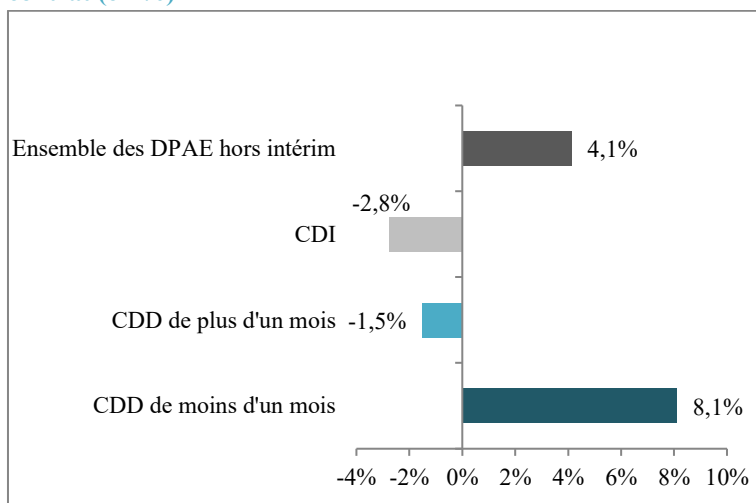
Les déclarations préalables à l'embauche en hausse sur un an

Au 1^{er} trimestre 2025, on dénombre environ 801 000 **déclarations préalables à l'embauche (DPAE)** hors intérim. Le volume de DPAE augmente de 4,1 % sur un an. Cette hausse ne concerne que les CDD de moins d'un mois (+ 8,1 % sur un an). En effet, les CDD de plus d'un mois et les CDI baissent respectivement de 1,5 % et de 2,8 %. Au total, les intentions d'embauche concernent très majoritairement des CDD (82 %) et plus particulièrement des CDD de moins d'un mois (63 %).

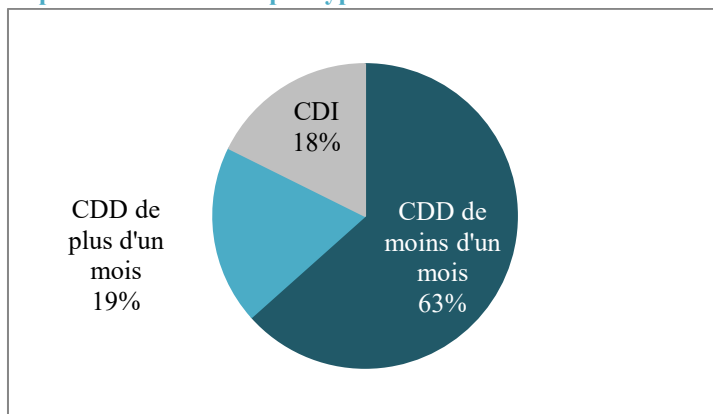
NB : De récentes analyses montrent que des modifications intervenues fin mars 2025 sur le formulaire dématérialisé de la déclaration préalable à l'embauche (DPAE) ont conduit depuis à des erreurs déclaratives sur le type de contrat renseigné par les entreprises déclarantes. Ces erreurs, dont l'ampleur reste à évaluer, sont de nature à altérer les séries par type de contrat (CDI/CDD) ainsi que le champ des déclarations d'embauche de plus d'un mois habituellement suivi dans cette publication.

Ainsi, en l'attente d'investigations complémentaires et de mesures correctives permettant de garantir la fiabilité des données, la publication des séries de déclarations d'embauches est suspendue.

Évolution annuelle du nombre de DPAE, par type de contrat (en %)



Répartition des DPAE par type de contrats



Source : Urssaf
Données CVS – 1^{er} trimestre 2025

Plus de 8 400 salariés concernés par l'activité partielle, chaque mois, au 1^{er} trimestre 2025

Au 1^{er} trimestre 2025, en Auvergne-Rhône-Alpes, 8 415 salariés bénéficieraient, en moyenne, chaque mois, de l'activité partielle, pour 742 000 heures indemnisées (selon des données en cours de consolidation, mises à disposition par l'ASP, la DARES et la DGEFP, issues du SI APART/DSN). En termes d'effectif concerné (13,3 % du total France entière), la région se situe au 3^e rang, après les Hauts-de-France (17 %) et le Grand-Est (16,5 %). Dans la région, le secteur « Industrie manufacturière, industries extractives et autres » concentre 88 % des effectifs des entreprises indemnisées au titre de l'activité partielle en moyenne, chaque mois, au 1^{er} trimestre 2025.

Les résultats par échelon géographique (région, département, etc.) ne sont plus disponibles pour les deux derniers trimestres estimés par la DARES, et ce, faute de qualité statistique suffisante, dans un contexte de net reflux du recours au dispositif sur la période récente. Ils restent disponibles avec deux trimestres de recul.

Ruptures collectives : baisse des ruptures de contrat annoncées dans le cadre de PSE mais hausse des autres formes de licenciements économiques collectifs

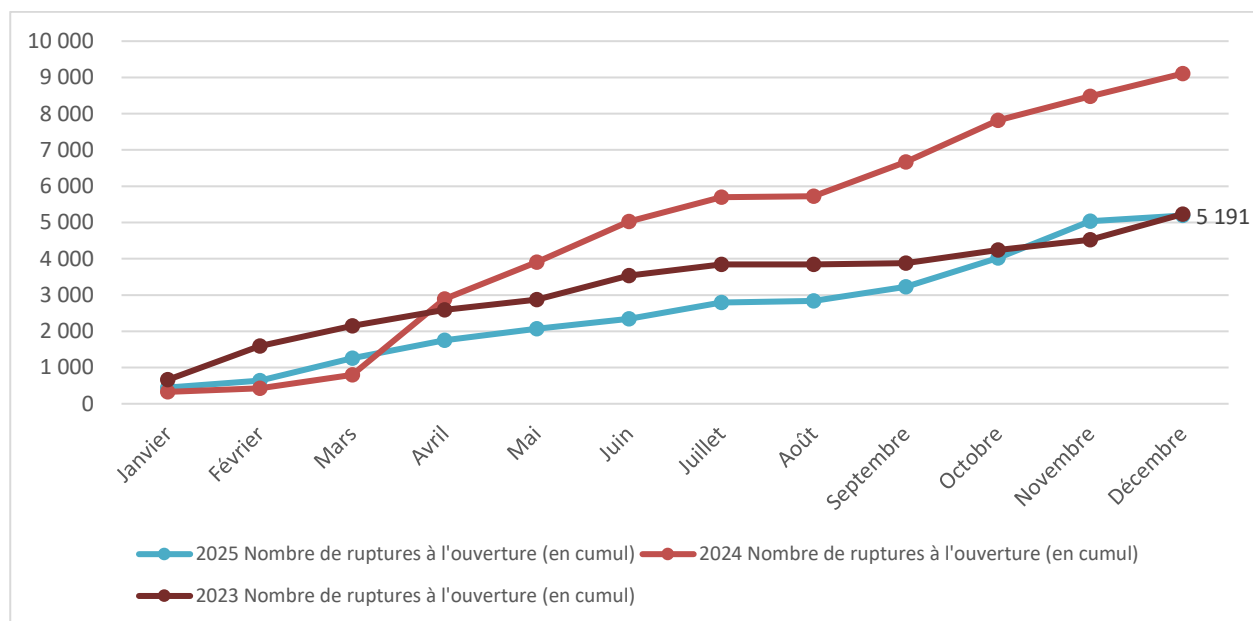
Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025, 174 PSE impactant des établissements situés en Auvergne-Rhône-Alpes ont été initiés (4 de plus que l'an passé, sur la même période). Le nombre de ruptures de contrats évalué au moment de l'ouverture des dossiers (avant la phase de négociation) s'élève à 5 191 (-43 % sur un an) ; 74 % de ces ruptures ont été validées par l'administration. Plus de la moitié des ruptures envisagées dans la région en 2025 dans le cadre de PSE concernent des emplois dans l'industrie.

Concernant les ruptures hors PSE, on dénombre 1 705 dossiers relatifs à des licenciements économiques de moins de 10 salariés (5 298 ruptures notifiées ; +16 % sur un an), et 205 dossiers concernant des licenciements économiques de 10 salariés ou plus (3 462 ruptures à l'ouverture ; +20 % sur un an).

Sur la même période, le nombre de RCC reste très faible (25 dossiers, 174 ruptures à l'ouverture, en augmentation de 54 % sur un an).

N.B. : ces chiffres sont à considérer avec prudence. Seuls le nombre de ruptures à la demande (pour les PSE, RCC et LICEC de 10 salariés ou plus) et le nombre de ruptures notifiées dans le cadre de licenciements économiques de moins de 10 salariés donnent une estimation précise du nombre de ruptures de contrat effectivement envisagées par les employeurs à l'issue du processus de négociation puis de validation par les DR(I)EETS. En attendant la consolidation du nombre de ruptures à la demande (vers la fin de l'année en cours et le début de l'année suivante), le nombre de ruptures à l'ouverture constitue l'indicateur le plus adapté pour un suivi mensuel.

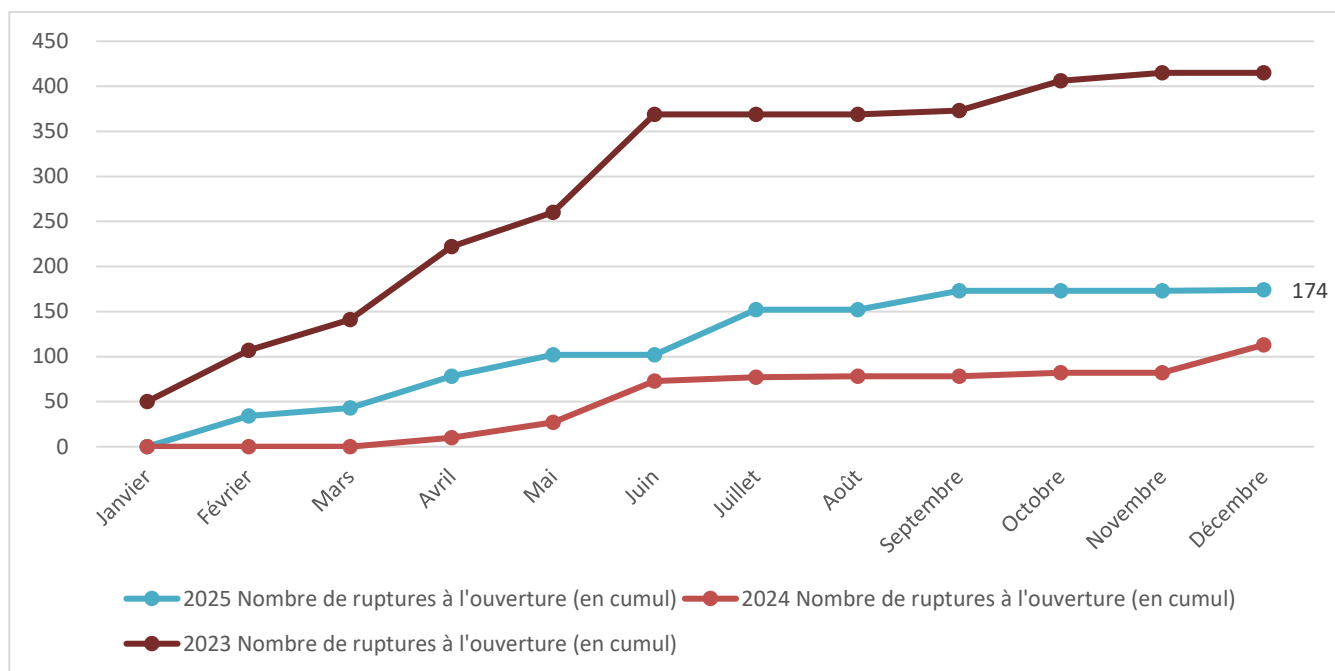
Evolution du nombre de ruptures de contrat dans le cadre de PSE pour les dossiers créés entre 2023 et 2025



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

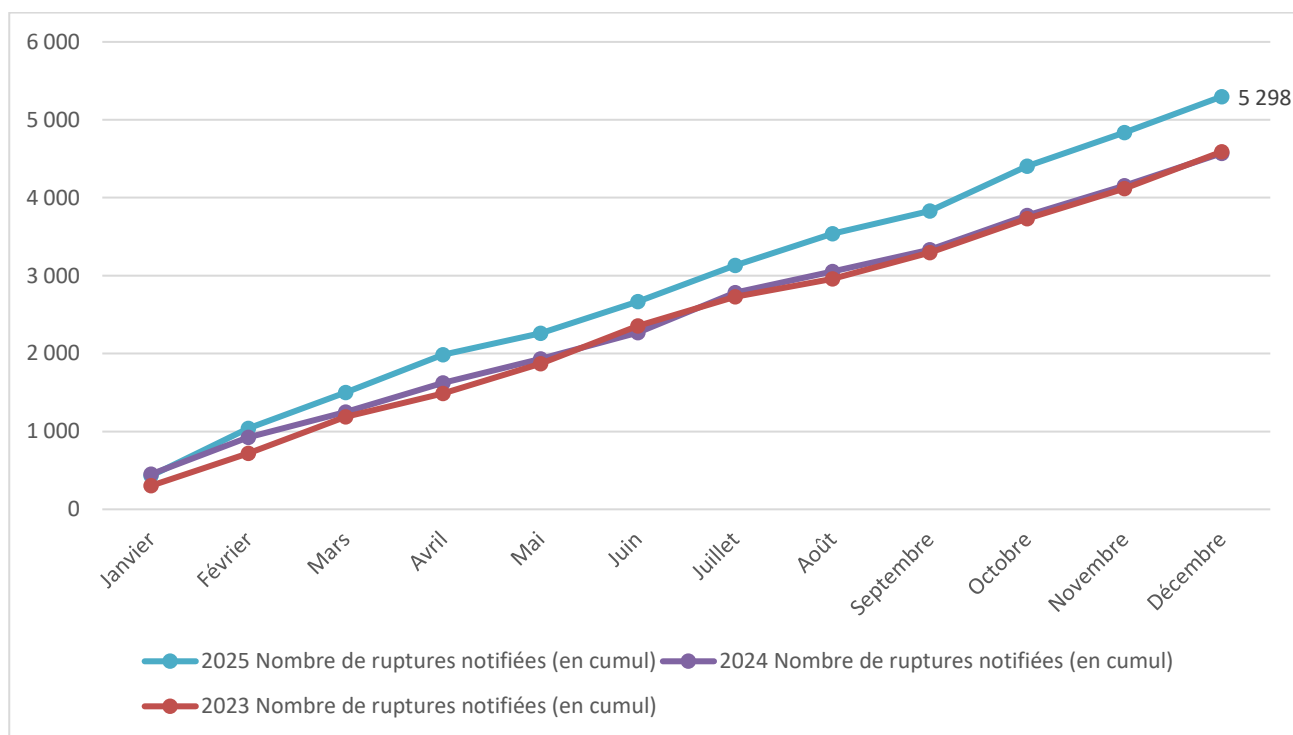
Evolution du nombre de ruptures de contrat dans le cadre de RCC pour les dossiers créés entre 2023 et 2025



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

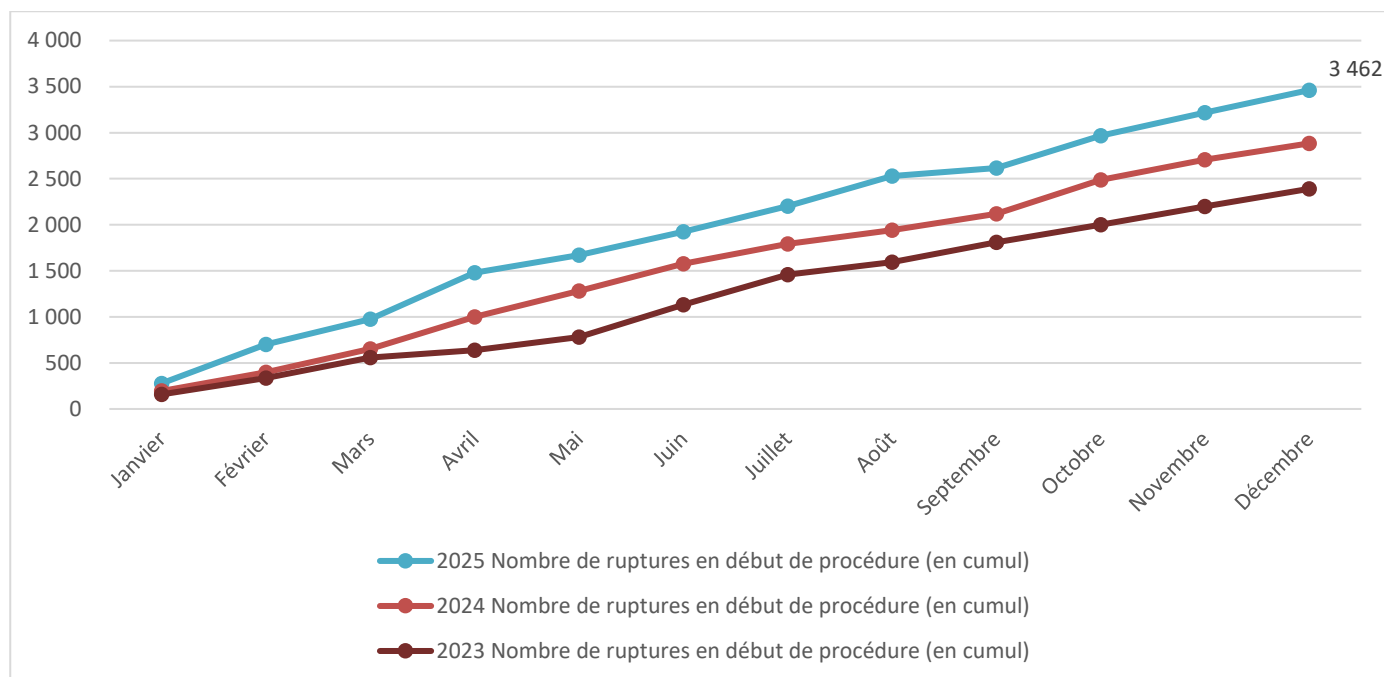
Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

Evolution du nombre de ruptures notifiées dans le cadre de LICEC de moins de 10 salariés pour les dossiers créés entre 2023 et 2025



Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

Evolution du nombre de ruptures de contrats dans le cadre de LICEC de 10 salariés et plus pour les dossiers créés entre 2023 et 2025



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

Définitions

Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) : toute entreprise de 50 salariés et plus, qui envisage un projet de licenciement pour motif économique d'au moins 10 salariés sur une même période de 30 jours doit mettre en place un plan de sauvegarde de l'emploi. Le PSE doit faire l'objet d'une validation ou d'une homologation par la DREETS. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations et/ou notifie son projet de PSE.

Licenciements économiques collectifs (LICEC), hors PSE : les dossiers de licenciements économiques, hors PSE, concernent :

- toute entreprise, quel que soit son effectif, qui envisage 2 à 9 licenciements pour motif économique, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit informer l'administration des licenciements notifiés aux salariés concernés ;

- toute entreprise de moins de 50 salariés, qui prévoit 10 licenciements économiques ou plus, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit notifier à l'administration son projet de licenciement économique. L'administration contrôle le respect de la procédure.

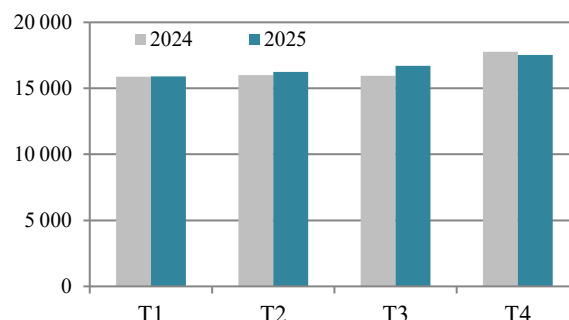
Rupture conventionnelle collective (RCC) : toute entreprise qui envisage uniquement des départs volontaires peut ouvrir des négociations en vue de conclure un accord portant RCC. Cet accord doit faire l'objet d'une validation par la DREETS. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations.

Les ruptures conventionnelles individuelles en baisse sur un an

Au 4^e trimestre 2025, 17 560 ruptures conventionnelles individuelles de CDI ont été homologuées par la DREETS en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une baisse de 1,4 % par rapport au 4^e trimestre 2024. Par ailleurs, ce trimestre, 0,6 % des demandes reçues n'ont pas été validées et 0,5 % ont été jugées irrecevables.

Au niveau national, les ruptures conventionnelles homologuées augmentent de 0,6 %.

Nombre de ruptures conventionnelles individuelles homologuées



Source : SIRC – Unités territoriales Auvergne-Rhône-Alpes

Hausse du taux de chômage

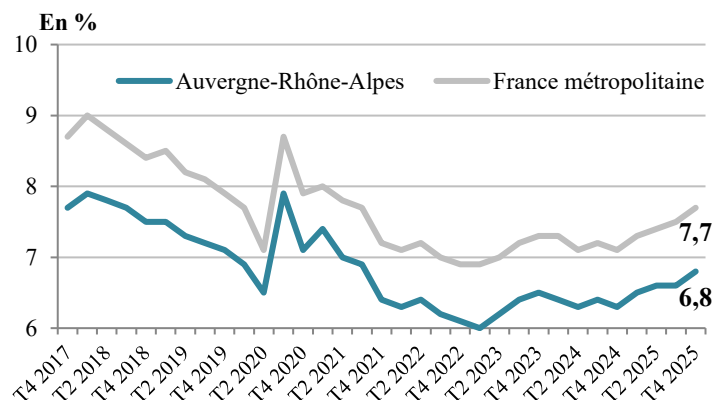
Au 4^e trimestre 2025, le taux de chômage de la région Auvergne-Rhône-Alpes augmente de 0,2 point par rapport au trimestre précédent. Il s'établit à 6,8 %. Il reste inférieur de 0,9 point à celui de la France métropolitaine (7,7 % ; +0,2 point sur le trimestre également). La région Auvergne-Rhône-Alpes se situe au 3^e rang des régions présentant les taux les plus faibles de France métropolitaine, derrière les régions Bretagne (6,4 %) et Pays-de-la-Loire (6,5 %).

Au niveau départemental, le taux de chômage s'échelonne de 4,6 % dans le Cantal à 8,2 % dans l'Allier. Le taux de chômage augmente dans quasiment tous les départements : de +0,1 point dans l'Ain, le Cantal, et la Savoie à +0,3 point dans le Rhône. Il est stable en Haute-Savoie.

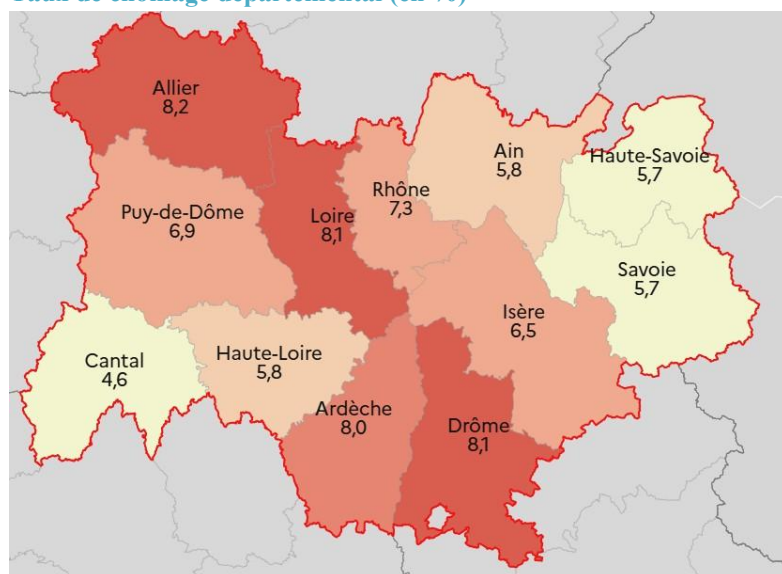
Sur un an, le taux de chômage augmente de 0,5 point dans la région et de 0,6 point en France métropolitaine.

Il augmente dans tous les départements (de +0,2 point en Haute-Savoie à +0,8 point dans le Rhône).

Taux de chômage trimestriel (en %)



Taux de chômage départemental (en %)



Source : Insee, taux de chômage localisés
Données CVS

Taux de chômage et demande d'emploi : des notions différentes

Le taux de chômage rapporte le nombre de chômeurs, au sens du BIT, à la population active. Il est estimé tous les trimestres par l'enquête Emploi de l'Insee.

La demande d'emploi ne couvre que le nombre de personnes inscrites à France Travail.

Ainsi, certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT (car ils ne font pas de recherche active autre que la réinscription sur les listes de France Travail par exemple) et, inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à France Travail (exemple des jeunes qui ne s'inscrivent pas à France Travail notamment car ils n'ont pas le droit à une indemnisation).

De plus, le taux de chômage dépend de la population active et celle-ci peut par exemple augmenter davantage que le nombre de chômeurs et ainsi induire une baisse du taux de chômage.

Pour toutes ces raisons le taux de chômage et le nombre de chômeurs peuvent ne pas évoluer de la même façon pour une même période.

Hausse des inscrits à France Travail en catégorie A et en catégorie A, B, C au 4^e trimestre

En Auvergne-Rhône-Alpes, 637 950 personnes sont inscrites à France Travail en **catégories A, B et C** (*encadré*) au **4^e trimestre 2025**, soit une augmentation de 1,3 % sur un trimestre, une fois les variations saisonnières corrigées (+1 % en France hors Mayotte).

Sur un an, l'augmentation est de +4,5 % (+4,8 % en France hors Mayotte), notamment en raison de l'entrée en vigueur de la loi sur la plein emploi (LPE), qui amène de nouveaux publics à s'inscrire à France Travail. En effet, la LPE instaure une obligation d'inscription pour les bénéficiaires du RSA et pour les jeunes en parcours d'insertion.

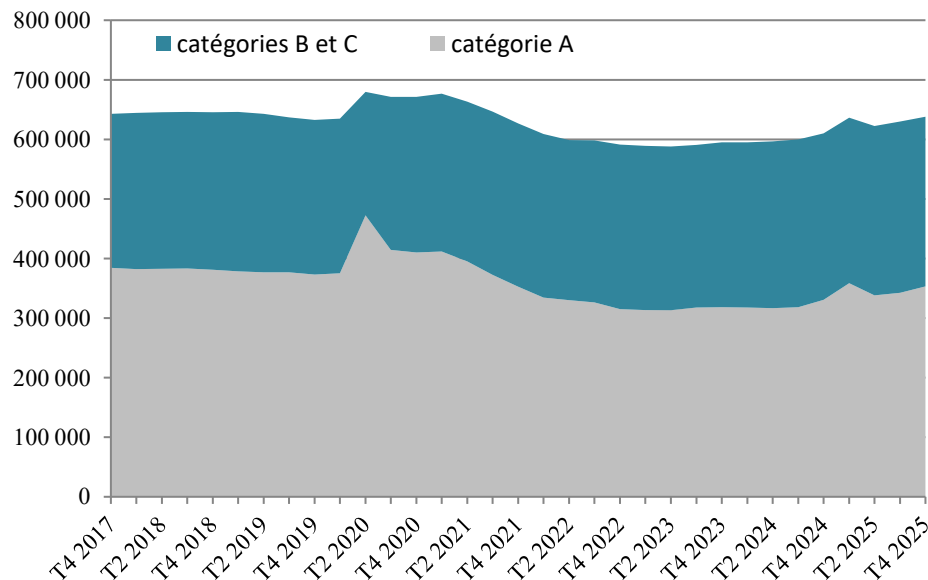
Toutefois, la LPE n'explique pas à elle seule la hausse du nombre d'inscrits à France Travail : si l'on se restreint aux publics peu concernés par la loi (hors BRSA et jeunes en parcours), le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B et C s'accroît de 1,4 % sur le trimestre et de 2,9 % sur un an.

A ces demandeurs d'emploi s'ajoutent désormais 25 240 personnes inscrites en parcours social (catégorie F) et 70 230 en attente d'orientation (catégorie G), au 4^e trimestre 2025.

Si l'on se restreint à la catégorie A (demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité), l'évolution est encore plus marquée. Le nombre de personnes inscrites augmente de 3,2 % **sur le trimestre**, et de 6,8 % **sur l'année**.

Les **catégories B, C** (regroupées) diminuent de 1,8 % **sur un an**. Au **4^e trimestre 2025**, elles représentent 44,6 % de l'ensemble des inscrits à France Travail en catégories A, B, C, soit 0,8 point de moins qu'un an auparavant.

Évolution trimestrielle des demandeurs d'emploi de catégories ABC

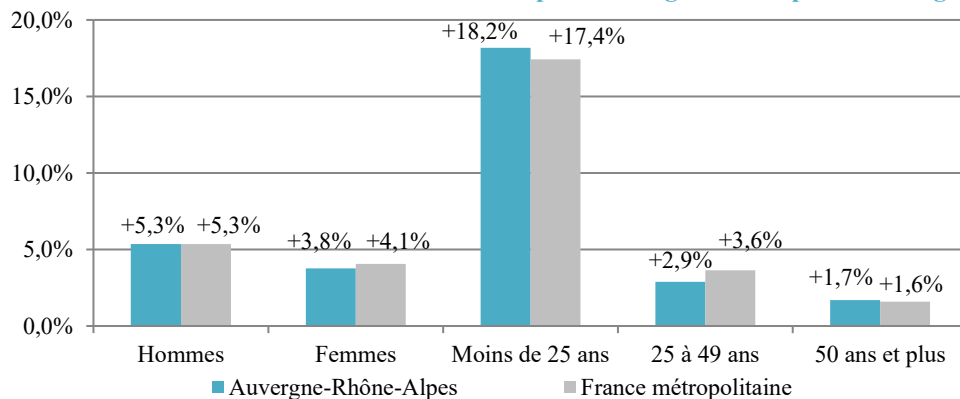


Source : France Travail-Dares, STMT
Données CVS-CJO

Les inscrits en **catégories A, B, C** dans la région augmentent davantage pour les hommes (+5,3 %) que pour les femmes (+3,8 %) par rapport au **4^e trimestre 2024**.

Du fait de l'intégration automatique de jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales depuis le 1^{er} janvier 2025, c'est chez les moins de 25 ans que le nombre de personnes inscrites en catégorie A, B, C augmente le plus **sur un an** (+18,2 %). Il est en hausse de 2,9 % pour les 25-49 ans et de 1,7 % pour les 50 ans et plus.

Évolution annuelle des demandeurs d'emploi de catégorie ABC par sexe et âge

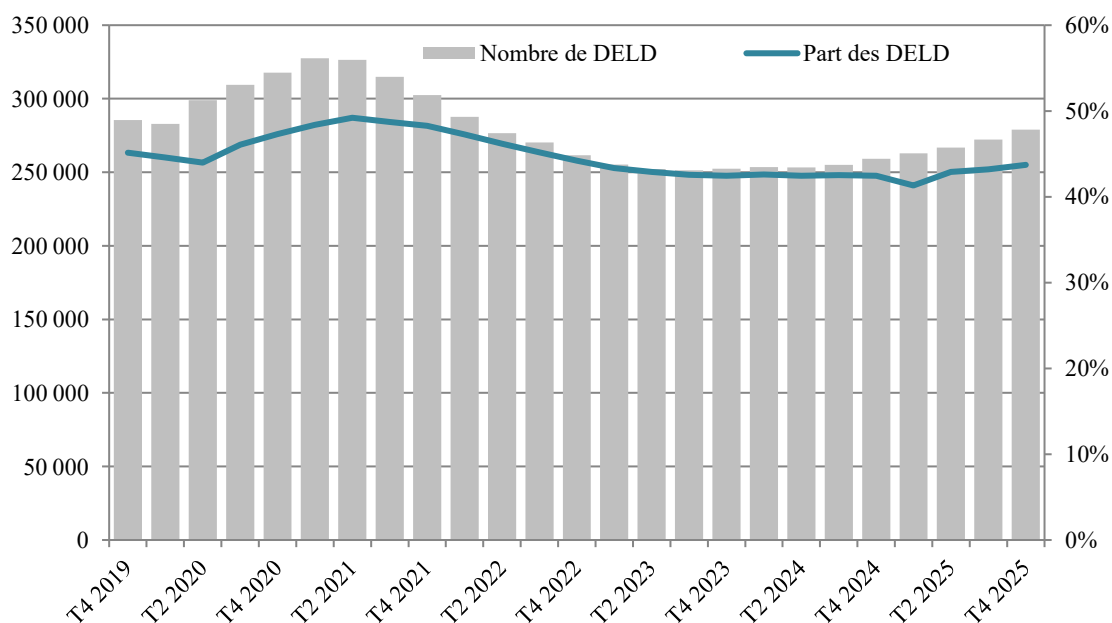


Source : France Travail-Dares, STMT
Données CVS-CJO

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories ABC inscrits depuis 1 an ou plus augmente de 7,7 % sur un an. Au **4^e trimestre 2025**, la part des demandeurs d'emploi de longue durée est de 43,7 %, soit 1,2 point de plus qu'un an auparavant.

La durée médiane d'inscription sur les listes de France Travail est également en baisse sur un an : 281 jours au **4^e trimestre 2025**, soit 23 jours de plus qu'au **4^e trimestre 2024**.

Nombre et part des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)



Lecture : Au T4 2025, on dénombre en moyenne 278 980 inscrits à France Travail en catégorie ABC depuis plus d'un an, soit 43,7 % de l'ensemble des inscrits à France Travail en catégorie ABC.

Source : France Travail-Dares, STMT
Données CVS-CJO

Catégories statistiques d'inscrits à France Travail :

Depuis 2009, la Dares et France Travail présentent, à des fins d'analyse statistique les données sur les inscrits à France Travail selon les catégories suivantes :

- **catégorie A** : inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- **catégorie B** : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins sur un mois) ;
- **catégorie C** : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures sur un mois) ;
- **catégorie D** : inscrits non immédiatement disponibles, non tenus de rechercher un emploi, sans emploi;
- **catégorie E** : inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi.

S'y ajoutent, à partir de 2025, suivant les recommandations du rapport du groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories :

- une **catégorie F**, qui réunit les personnes les plus éloignées de l'emploi qui sont orientées vers un parcours à vocation d'insertion sociale ;
- une **catégorie G**, dite d'attente, qui regroupe les bénéficiaires et les demandeurs du RSA en attente d'orientation. Ces deux catégories ne sont présentées qu'en données brutes tant que le recul temporel n'est pas suffisant pour réaliser des corrections de variations saisonnières et de jours ouvrables.

Impact de la loi pour le plein emploi

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales et les personnes en situation de handicap suivies par Cap'Emploi sont systématiquement inscrits à France Travail à compter de janvier 2025. Pour tenir compte de ces évolutions, deux nouvelles catégories statistiques sont créées : la catégorie F à dominante « sociale » pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, et la catégorie G pour les demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation. Des indicateurs complémentaires excluant les publics touchés par la réforme sont mis à disposition pour mieux appréhender les évolutions conjoncturelles du nombre d'inscrits à France Travail. Ces évolutions répondent aux recommandations du groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Impact des évolutions des règles d'actualisation de France Travail

Les règles d'actualisation ont été modifiées : Entre *janvier 2025 et mars 2025*, tant qu'elles n'ont pas signé leur contrat d'engagement, les personnes non indemnissables s'inscrivant à FT, n'avaient pas à s'actualiser. Elles étaient inscrites en catégorie A jusqu'à la signature de ce contrat. Depuis *avril 2025*, l'actualisation automatique pour les inscrits non indemnissables n'ayant pas signé leur contrat d'engagement concerne uniquement les premières inscriptions à FT.

Impact de l'évolution du régime des sanctions

Le régime de sanctions évolue avec l'entrée en vigueur en *juin 2025* du décret relatif aux sanctions applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations : ces sanctions prennent désormais la forme d'une suspension-remobilisation en amont d'une éventuelle radiation des listes de France Travail. En moyenne **au 4^e trimestre 2025**, il est estimé qu'en l'absence du décret, l'évolution du nombre d'inscrits au quatrième trimestre 2025 dans la région serait de l'ordre de + 0,3 % pour les catégories A, B, C après une diminution de 0,2 % au troisième trimestre. Ce sont ces évolutions qui reflètent le mieux la situation conjoncturelle du marché du travail.

Prestations sociales

Augmentation sur un an du nombre d'allocataires du RSA et des bénéficiaires de l'ASS, baisse des allocataires de la prime d'activité

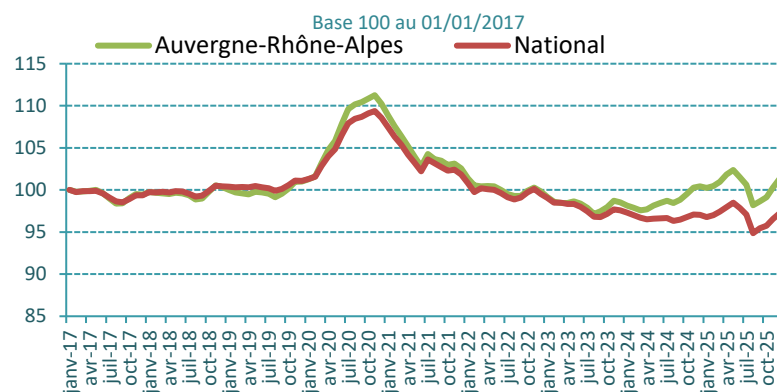
Fin décembre 2025, on dénombre 159 910 allocataires du **revenu de solidarité active (RSA)** en Auvergne-Rhône-Alpes, en hausse de 0,9 % sur un an.

Fin novembre 2025, la région compte environ 14 850 bénéficiaires de l'allocation du contrat d'engagement jeune (CEJ), soit une hausse de 0,4 % sur un an.

Fin novembre 2025, 27 330 personnes bénéficient de l'**allocation de solidarité spécifique (ASS)** dans la région, soit une augmentation de 13,1 % par rapport à novembre 2024.

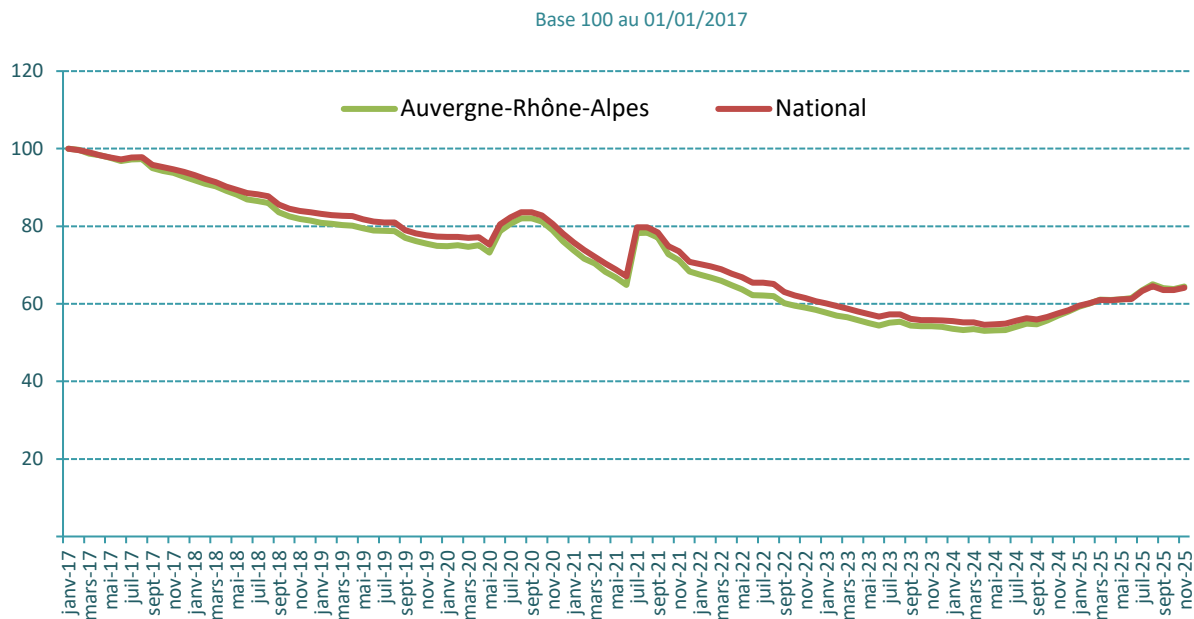
Fin décembre 2025, on dénombre 528 150 allocataires de la **prime d'activité** dans la région, soit une baisse de 2,2 % par rapport à septembre 2024.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataires du RSA – tous régimes (Cnaf et MSA)



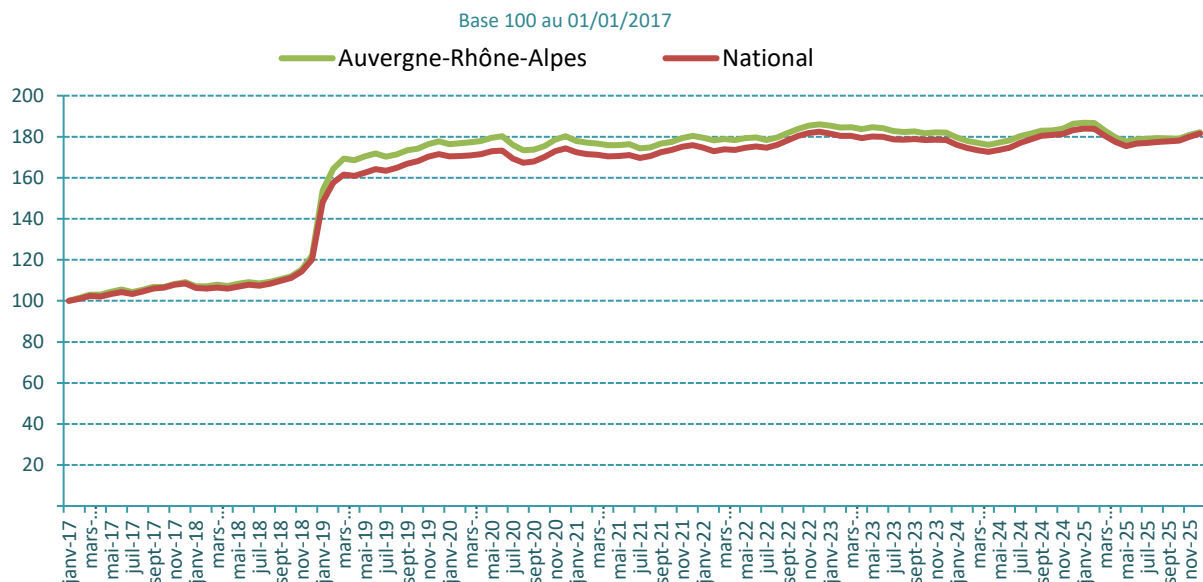
Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; France Travail, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataire de l'ASS



Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; France Travail, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataires de la prime d'activité – tous régimes (Cnaf et MSA)



Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; France Travail, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Définitions

- Minima sociaux d'insertion

Le **revenu de solidarité active (RSA)** s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale. Le RSA, sous condition, peut être majoré (RSA majoré). Cette majoration est accordée temporairement, sans condition d'âge, à un parent isolé assumant la charge d'un ou plusieurs enfants ou à une femme enceinte isolée.

L'**allocation de solidarité spécifique (ASS)** est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail. Les allocataires de l'ASS sont les allocataires indemnisés au titre du dernier jour de chaque mois considéré.

- Autres prestations sociales

La **prime d'activité** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non-salariés. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité, sous les mêmes conditions que le RSA, peut être temporairement majorée.

La **garantie jeunes** était un dispositif s'adressant aux jeunes de 16 à 25 ans qui n'étaient ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) et qui se trouvaient en situation de précarité. Il leur offrait, pendant douze mois, un accompagnement intensif assuré par une mission locale, ainsi qu'une allocation. Le 1^{er} mars 2022, le dispositif **garantie jeunes** a été remplacé par le **contrat d'engagement jeune (CEJ)**. Il s'adresse sous certaines conditions aux **jeunes de 16 à 25 ans** et aux **personnes de moins de 30 ans reconnues handicapées**. Ce contrat peut se traduire notamment par des **stages**, des **formations** et un **service civique**. Le but est **d'accéder à un emploi durable**.

Les dernières publications du Service Etude, Statistique et Evaluation de la DREETS

Accessibles sur <http://www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr>
(Rubrique Etudes et Statistiques – Retrouver les publications)

Etudes :

Panorama des travailleurs expérimentés en Auvergne-Rhône-Alpes, par département – SEON Martial (DREETS ARA), mars 2026

Les accords « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » en Auvergne-Rhône-Alpes en 2023 – GALMES Anne-Lise (DREETS ARA), février 2026

Les travailleurs expérimentés en Ardèche – SEON Martial (DREETS ARA), février 2026

Panorama statistique 2025 - Cohésion sociale– GAUDILLAT Agnès (DREETS ARA), janvier 2026

La prévention de la désinsertion professionnelle dans les services de prévention et de santé au travail interentreprises d’Auvergne-Rhône-Alpes– GRAFF Didier (DREETS ARA), juillet 2025

Etude sur la situation des jeunes de 16 à 25 ans en Ardèche– GALMES Anne-Lise (DREETS ARA), juin 2025

Le logement adapté en Auvergne-Rhône-Alpes – GUILLAUME Sabine (DREETS ARA), avril 2025, avril 2025

Mixité dans la filière bois en Haute-Loire et dans le Puy de Dôme en 2020 – SEON Martial (DREETS ARA), avril 2025

Chiffres clés :

Taux de chômage régional et départemental au 4^e trimestre 2025 – DREETS ARA, mars 2026

Emploi salarié régional et départemental au 4^e trimestre 2025 – DREETS ARA, mars 2026

Inscrits à France Travail en Auvergne-Rhône Alpes et dans ses départements, 4^e trimestre 2025, DREETS ARA –France Travail, janvier 2026

Directrice de la publication : Fabienne FOURNIER-BERAUD

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
d'Auvergne-Rhône-Alpes (DREETS)

Service étude, statistique et évaluation (SESE)

Note réalisée par Olivier JACOD (DREETS), avec la contribution d'Aline SHELTON (DRFiP), et des correspondants des cellules statistiques URSSAF

Tour Swisslife - 1, Boulevard Vivier Merle - 69443 LYON CEDEX 03

Téléphone : 04 72 68 29 00 - Télécopie : 04 72 68 29 29

Service communication DREETS -ARA

Copyright-MINEFI-©Gorodenkoff - stock.adobe.com

Copyright-MINEFI-©Nordreisender - stock.adobe.com

Copyright-MINEFI-©Catherine CLAVERY - stock.adobe.com

Internet : <https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/>



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

